



INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Conformément aux dispositions de l'article D.1142-5 du code du travail, Ekinops a publié son index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cet index global est de 51/100 pour Ekinops SA et de 41/100 pour Ekinops France SA pour l'année 2020.

Le Groupe Ekinops travaille en permanence pour améliorer l'égalité hommes/femmes tant au niveau du nombre de femmes dans l'entreprise que sur l'écart de rémunération.

Pour **Ekinops SA**, les indicateurs calculés pour cet index sont :

- L'écart de rémunération femmes / hommes : 8 points
- L'écart de répartition des augmentations individuelles : 35 points
- Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité : N.A. (pas de congé maternité en 2020)
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0 point

Un accord égalité hommes/femmes a été publié le 9 février 2021 sur le site de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Pour **Ekinops France SA**, les indicateurs calculés pour cet index sont :

- L'écart de rémunération femmes / hommes : 0 points
- L'écart de répartition des augmentations individuelles : 35 points
- Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité : N.A. (pas de congé maternité en 2020)
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 1 point